

**Arrêté n° 2016-49 portant délégation de signature  
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne*

*VU le Code de l'Education, et notamment son  
article L 712-2,*

*VU la nomination de M. Thierry COME, en date  
du 26 novembre 2012, en qualité de Directeur du  
Service d'Information et d'Orientation de  
l'Université /Bureau d'Aide à l'Insertion  
professionnelle (SIOU-BAIP),*

**ARRETE**

**Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à M. Thierry COME, Directeur du SIOU-BAIP, à l'effet de signer dans le cadre de ses activités et compétences, les actes, décisions ou documents suivants :

-Ordres de mission des personnels du SIOU-BAIP pour les déplacements en France

**Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement consultable sur le site Internet de l'Université.

**Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission au recteur de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du déléguant ou la cessation de fonction du délégataire.

**Fait à Reims, le 22 Mars 2016**

Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne



Guillaume GELLE

- Mis en ligne le : 24-03-2016

- Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités, le : 24-03-2016

